ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux paritaires des baux ruraux

Question écrite n° 118499

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les indemnités versées aux assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux. Ils sont actuellement rémunérés 7,01 euros par audience. Cette somme symbolique ne couvre même pas les frais. Il lui demande ce qu'il compte faire pour relever de manière très substantielle les indemnités des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118499
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1710